



Mémoire écrit pour les consultations prébudgétaires du gouvernement du Canada en prévision du budget 2025

Soumis : 2 août 2024

par la Fédération canadienne des métiers d'art (FCMA/CCF)

1. Examiner et adapter le calendrier, l'admissibilité et les fonds des programmes de financement fédéraux existants et nouvellement proposés dans les domaines des arts, de la culture, du tourisme et de l'exportation.
2. Augmenter le financement de base des Organismes de services aux arts (OSA) pour leur garantir la capacité de soutenir leurs communautés et de retenir un personnel compétent.
3. Instaurer un programme d'assurance spécifiquement conçu pour les personnes employées dans le secteur des arts et de la culture.
4. Mettre en place un revenu de base garanti, fédéral, pour les artisans et artisanes et les personnes qui travaillent dans le milieu culturel.
5. Nous appuyons les recommandations de la Coalition canadienne des arts visant à allouer au moins 1 % des dépenses totales du gouvernement du Canada aux arts, à la culture et au patrimoine. Pour y parvenir pour l'exercice 2025-2026, le gouvernement devrait augmenter ses allocations de 270 millions de dollars grâce à :
 - 140 millions de dollars pour le Conseil des arts du Canada
 - 130 millions de dollars pour le ministère du Patrimoine canadien



Contexte

1. Examiner et adapter le calendrier, l'admissibilité et les fonds des programmes de financement fédéraux existants et nouvellement proposés dans les domaines des arts, de la culture, du tourisme et de l'exportation.

Alors que les organisations canadiennes s'efforcent de développer de nouveaux programmes innovants pour soutenir les artistes et les entreprises artistiques, le sous-financement et les restrictions d'éligibilité empêchent le secteur de l'artisanat d'accéder aux programmes de soutien industriel indispensable. De nombreux programmes de financement fédéraux pré-pandémiques étaient gravement sous-financés, excluaient le secteur de l'artisanat et étaient restrictifs en termes de délais de demande, et d'approbation de financement. Les restrictions imposées aux entreprises individuelles, le rythme rapide des demandes/approbations de propositions et le cumul de plusieurs niveaux de financement gouvernemental ont désavantagé considérablement les organisations à but non lucratif.

Nous exigeons un examen de l'admissibilité et des échéanciers des programmes existants, notamment pour la liste de programmes de Patrimoine canadien. Il n'existe actuellement aucune possibilité de financement spécifique aux arts visuels et à l'artisanat au sein de ce département. L'accès de notre secteur a été limité à la concurrence au sein des fonds de projets ouverts aux organismes culturels, sportifs et patrimoniaux. Parallèlement, d'autres disciplines artistiques sont soutenues par des fonds disciplinaires dédiés tels que le Fonds canadien pour la présentation des arts, le Fonds du livre du Canada, le Fonds des médias du Canada, le Fonds du Canada pour les périodiques, etc.

Nous demandons que deux volets de financement spécifiques aux arts visuels soient développés :

- Financement opérationnel pour soutenir les organismes d'arts visuels et d'artisanat dont les mandats sont axés sur l'avancement, le développement professionnel, la promotion, l'expansion et l'innovation des arts visuels, y compris l'artisanat.
- Financement de mentorat/formation et de marketing spécifiquement ciblé pour fournir aux artistes des services de développement professionnel et de Conseil en affaires spécifiques au secteur. Ce financement est particulièrement pertinent pour les personnes qui dirigent une entreprise individuelle, actuellement exclues du financement par microsubventions, comme les programmes Développez votre entreprise en ligne par l'intermédiaire d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada.

2. Augmenter le financement de base des organismes de services artistiques (OSA) :

Les organismes de services aux arts (OSA) comme la Fédération canadienne des métiers d'art sont essentiels au soutien des artistes et à la promotion des arts. Cependant, bon nombre de nos Conseils provinciaux et territoriaux et de nos organismes de soutien sont en péril en raison du manque de financement de base durable et stable. Ce manque de financement entraîne des taux de roulement élevés, une perte de connaissances institutionnelles et une incapacité à attirer et à retenir du personnel compétent.

Les Conseils des métiers d'art reçoivent des niveaux de financement variables selon les régions, ce qui a un impact significatif sur la sécurité et la qualité de vie des artisan·e·s. De nombreux Conseils n'ont pas reçu d'augmentation de financement depuis plusieurs années et doivent compter sur le financement de projets pour survivre. Cela signifie rechercher constamment des subventions à court terme pour garantir du personnel permanent. Les Conseils ont du mal à continuer à soutenir leurs membres avec un financement insuffisant, ce qui entraîne des difficultés pour leurs membres, les artisans et artisanes. Il s'agit d'un cercle vicieux dans lequel l'accès au soutien du Conseil est crucial pour la survie et la durabilité, mais sans revenus appropriés, les artisans et artisanes ne peuvent pas adhérer au Conseil. Sans

visibilité, le financement n'est pas possible, et sans financement, la visibilité est difficile à atteindre.

La FCMA/CCF et les Conseils des métiers d'arts supportent le fardeau de tous les coûts associés, mais sont incapables de réguler l'afflux de fonds. La FCMA/CCF est fréquemment confrontée à des difficultés financières causées par un financement de base insuffisant, et sa dépendance à l'égard des cotisations des membres du Conseil des métiers d'art est insoutenable. Il est impératif que la Fédération ait accès à des fonds suffisants pour soutenir les membres de nos Conseils en difficulté et que les Conseils des métiers d'art disposent des ressources nécessaires pour aider les artisans et artisanes de leur territoire. Malheureusement, dans notre structure de financement actuelle, cela est impossible.

Il est essentiel que le gouvernement fédéral affecte des fonds aux parties les plus proches de ceux et celles qui en ont besoin, conformément au principe de subsidiarité.

3. Mettre en œuvre un programme d'assurance des employé-e-s conçu spécifiquement pour le personnel du secteur des arts et de la culture :

Les artisans et artisanes, et autres membres du personnel culturel ne bénéficient souvent pas des protections sociales dont bénéficient les autres employé-e-s. Un programme d'assurance des employé-e-s pour le personnel du secteur des arts et de la culture fournirait un soutien indispensable, similaire aux règles spéciales pour les professionnel-le-s de la pêche, de la coiffure et les chauffeurs indépendants. Ce programme permettrait aux travailleurs et travailleuses indépendant-e-s de cotiser et de percevoir l'AE, offrant ainsi un filet de sécurité pendant les périodes sans travail.

Le rapport *Renforcer le statut de l'artiste au Canada* du Comité permanent du patrimoine canadien (2023) a souligné la nécessité d'une rémunération équitable pour les artistes. La mise

en œuvre d'un programme d'assurance des employé-e-s pour le secteur des arts et de la culture répondrait à ce besoin et assurerait la stabilité financière des artisans, artisanes et autres personnes employées dans le milieu culturel.

4. Établir un revenu de base garanti fédéral pour les artisans et artisanes et tous les travailleurs et travailleuses :

Un revenu de base garanti fédéral assurerait la stabilité financière aux artisans et artisanes qui font souvent partie de l'économie à la demande et ont de faibles revenus. Selon l'enquête du Conseil des ressources humaines du secteur culturel, 51 % des artistes ayant répondu ont un revenu personnel total inférieur à 40 000 \$, et seulement 7 % atteignent 80 000 \$ ou plus. Le stress financier est très courant chez les artistes, en particulier les artistes noir-e-s, autochtones et de couleur, qui sont plus susceptibles de connaître une précarité financière.

Un revenu de base universel calqué sur la Prestation canadienne d'urgence devrait être envisagé. Un revenu de base garanti réduirait la pauvreté, stabiliserait les revenus et simplifierait le réseau complexe de prestations et de programmes disponibles. Cette garantie est essentielle au bien-être et à la sécurité du secteur des arts et de la culture, car elle permet aux artisans et artisanes de continuer à contribuer à la culture et à l'économie canadiennes sans le stress constant de l'instabilité financière.

5. Allouer au moins 1 % des dépenses globales du gouvernement du Canada aux arts, à la culture et au patrimoine :

Les secteurs des arts, de la culture et du patrimoine sont fondamentaux pour la vie économique et sociale du Canada. Malgré leurs contributions importantes, ces secteurs sont souvent confrontés à des difficultés de financement. Nous soutenons la recommandation de la Coalition canadienne des arts selon laquelle le gouvernement du Canada devrait allouer de

façon permanente au moins 1 % de ses dépenses globales aux arts, à la culture et au patrimoine. Cette allocation impliquerait un investissement permanent supplémentaire de 270 millions de dollars dans ces secteurs, dont 140 millions de dollars au Conseil des arts du Canada et 130 millions de dollars au ministère du Patrimoine canadien.

Les secteurs des arts, de la culture et du patrimoine ont une influence considérable sur le PIB du Canada. Au premier trimestre de 2024, le PIB réel des secteurs de la culture et du sport a augmenté de 0,6 %, dépassant la croissance de l'économie totale (0,4 %). En incluant l'inflation, le PIB nominal de notre secteur a augmenté de 1,2 % au cours de la même période. Le secteur de l'artisanat à lui seul a créé 28 876 emplois au Canada en 2023, soulignant son rôle d'employeur clé. Ce nombre substantiel d'emplois générés met en évidence le rôle dynamique et essentiel que joue l'industrie de l'artisanat au sein du marché du travail national, soulignant son importance non seulement en tant qu'entreprise culturelle et artistique, mais aussi en tant que moteur économique important qui soutient un large éventail de personnes professionnelles, allant des artisans et artisanes travaillant dans l'artisanat traditionnel aux personnes engagées dans l'économie créative moderne.

De plus, la contribution du secteur aux exportations culturelles a été substantielle, l'artisanat représentant 4,53 milliards de dollars en 2021. Ces chiffres démontrent la contribution vitale du secteur de l'artisanat à l'économie canadienne, son importance culturelle et son potentiel de croissance et de développement futurs.

L'allocation d'au moins 1 % des dépenses gouvernementales garantirait un investissement soutenu dans ces domaines vitaux, soutiendrait les subventions de fonctionnement de base, augmenterait le financement des musées, des galeries, des festivals et des infrastructures culturelles, et répondrait à la précarité financière à laquelle sont confrontés de nombreux artistes et membres du personnel culturels.



L'impact de l'artisanat sur le développement économique au Canada

L'artisanat et son secteur économique constituent un attrait vital pour les marchés d'achat locaux, et mondiaux, créant des liens entre les gens et les objets faits à la main. Ils stimulent le tourisme, l'exportation et l'entrepreneuriat, renforçant les communautés partout au Canada. Les dernières données de Statistique Canada montrent que le secteur de l'artisanat a contribué à hauteur d'environ 2,7 milliards de dollars au PIB du Canada et a créé 29 858 emplois en 2021. Cette contribution économique importante souligne l'importance de soutenir et d'investir dans le secteur de l'artisanat pour favoriser le développement économique et la richesse culturelle à travers le pays.

En résumé, ces recommandations sont essentielles pour soutenir le secteur de l'artisanat, assurer la pérennité des organismes de services artistiques, assurer la stabilité financière des artisans et reconnaître le rôle important des arts, de la culture et du patrimoine au Canada. Il est grand temps d'investir dans ces domaines et il est urgent de le faire pour favoriser un secteur culturel dynamique et inclusif qui profite à tous les Canadiens et Canadiennes.

La Fédération canadienne des métiers d'art

En tant que fédération d'organisations, la FCMA/CCF travaille avec les Conseils provinciaux et territoriaux des métiers d'art et les organismes affiliés pour unir, enrichir, autonomiser et célébrer le secteur professionnel des métiers d'art contemporain par le biais d'actions collaboratives, de réseautage et de développement communautaire. Les Conseils provinciaux et territoriaux des métiers d'art (PCC/TCC) travaillent à plusieurs niveaux – par le biais d'efforts individuels et régionaux et sous l'égide de la FCMA/CCF – pour développer l'activité créative et économique au sein de l'industrie de l'artisanat. La FCMA/CCF et les PCC/TCC représentent tous les médias de l'artisanat et les initiatives intermédias sont fréquentes. Les PCC/TCC

jouent un double rôle pour le secteur canadien de l'artisanat : ils font la promotion de la culture de l'artisanat et de sa marchandise. Leurs activités comprennent la mise à disposition de galeries publiques permanentes, de boutiques et d'expositions saisonnières à leurs membres et, dans certains cas, à tous les artisans et artisanes professionnel-le-s, stimulant ainsi le développement des affaires au pays et à l'étranger. La FCMA/CCF compte dix organisations membres de Conseils des métiers d'art provinciaux et 15 organisations membres affiliées.

Avec un Conseil d'administration de 18 administrateurs, la FCMA/CCF assure une représentation uniforme de toutes les provinces et de tous les territoires. Le financement opérationnel provient des cotisations des membres, des collectes de fonds et de la subvention du Conseil des arts du Canada pour les organismes de services aux arts nationaux. En 2018, le FCMA/CCF a rejoint plus de 5 700 artisans et artisanes professionnel-le-s canadiens et canadiennes, uniquement grâce à l'adhésion au Conseil des métiers d'art. De plus, le FCMA/CCF rejoint un large éventail d'organisations nationales, internationales et régionales par le biais de ses activités et de ses organisations membres par le biais de programmes en direct et en ligne.